

DATE DE PUBLICATION : 8 mars 2023

Le directeur régional en Nouvelle-Aquitaine

[Délégation de signature donnée par le directeur régional en Nouvelle-Aquitaine à la directrice départementale dans les Deux-Sèvres](#)

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Denis LAURETOU, directeur régional en Nouvelle-Aquitaine, le 1er mars 2023.

Délégation permanente est donnée à Mme Bérangère BLONDÉ, directrice départementale dans les Deux-Sèvres et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Frédéric PETORIN, adjoint à la directrice départementale dans les Deux-Sèvres, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Niort et des établissements secondaires et bureaux d'accueil et d'information qui peuvent lui être rattachés. Mme Bérangère BLONDÉ reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Niort, à l'exception des groupes relevant de la délégation de la succursale régionale.

Mme Bérangère BLONDÉ peut subdéléguer sa signature aux cadres de la succursale de Niort et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous l'autorité des cadres précités dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Bordeaux,
Le 1^{er} mars 2023

Denis LAURETOU